



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile Ouest

Département surveillance et régulation

Division régulation et développement durable

Mission régulation économique

Brest, le 24 JUL. 2012

Monsieur le Directeur de la société
Aérobulle
120 rue Louis Pasteur
49 803 TRELAZE

Référence : 00120754 /DSAC-O/ DSR/RDD/MRE

Vos réf. :

Affaire suivie par : Jacques TRELLU

jacques.trellu@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 02 98 32 02.44 – Fax : 02 98 32 02.62

Monsieur le Directeur,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint votre licence d'exploitation prenant effet au 13 juillet 2012 et sans limitation de durée, laquelle est étroitement liée au Certificat de Transporteur Aérien et ne demeure valable que tant que celui-ci est en cours de validité.

Vous devrez par ailleurs, pour maintenir votre licence, produire une fois l'an, une photocopie de ou des attestations d'assurance couvrant votre responsabilité civile en cas d'accident, notamment à l'égard des passagers, des bagages, du fret, du courrier et des tiers. Vous devrez également nous communiquer au terme de l'exercice, une photocopie de votre dernier bilan comptable certifié ou liasse fiscale.

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire, et vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

le directeur de la sécurité de
l'Aviation civile Ouest

Yves GARRIGUES

Copie à :

- DSR
- DSR/RDD
- DSR/RDD/MRE
- DSR/OPA
- Délégation Pays de la Loire

